

**CONCOURS : RH-AE-160(23) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE
ENSEIGNANTE/ENSEIGNANT SYSTÉMIQUE EN ÉDUCATION AUTOCHTONE**

Poste : Enseignante/Enseignant systémique en éducation autochtone

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : Sur le territoire du Conseil lieu de travail à déterminer

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Taux horaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO

Responsabilités :

- Représenter le Conseil à certains rassemblements;
- Participer à des rencontres pédagogiques et/ou de planification au sein des écoles et du Conseil et dans le cadre de l'éducation autochtone;
- Partager les stratégies figurant dans les ressources du Ministère et dans les recherches afin d'aider le personnel enseignant en rehaussant la qualité du travail des élèves et qui incluront la pensée critique et créatrice, et la mise en pratique des savoirs dans de nouveaux contextes;
- Développer et préparer du matériel pédagogique pour appuyer le personnel enseignant et pour les élèves afin d'accroître les connaissances de l'ensemble des élèves et du personnel enseignant sur les histoires, les perspectives et les contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- Cibler et perfectionner les stratégies qui soutiennent directement et indirectement le rendement et le bien-être des élèves autochtones;
- Établir et renforcer les liens avec les partenaires autochtones en allant à la rencontre de ceux-ci;
- Mettre en place des stratégies pour favoriser l'auto-identification des élèves autochtones;
- Faire des lectures professionnelles afin d'appuyer le personnel enseignant;
- Participer aux séances de formations régionales de partage;
- Accroître les opportunités de collaboration avec les familles autochtones et les communautés autochtones;
- Prendre en considération les besoins et les expériences des élèves autochtones dans les initiatives du conseil scolaire et des écoles;
- Augmenter les possibilités pour les élèves autochtones de s'exprimer, de s'engager et de participer à des activités;
- Analyser des données pour soutenir le rendement des élèves;
- Organiser les activités pour les élèves;
- Participer au développement et à la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation autochtone.

Qualifications et exigences :

- Détenir une carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Avoir de l'expérience accrue dans l'enseignement;
- Excellentes connaissances des programmes-cadres de Français, études sociales;
- Connaissance du cadre des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- Connaissance des organismes francophones de la province;
- Connaissance des organismes autochtones régionaux;
- Démontrer une habileté à intégrer des éléments de la culture autochtone aux initiatives systémiques;

- Démontrer une excellente connaissance des cultures et des perspectives autochtones;
- Démontrer une bonne connaissance de la politique d'aménagement linguistique (PAL);
- Excellente connaissance des guides d'enseignement efficace;
- Bonne connaissance des stratégies de littératie;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Aptitudes interpersonnelles avancées;
- Faire preuve de leadership;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise;
- Faire preuve d'ouverture et de flexibilité devant des situations imprévues;
- Bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Excellentes habiletés en communication;
- Être en mesure d'utiliser la technologie dans son travail.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 26 janvier 2024** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.